
DISPOSITIONS SANITAIRES POUR L'ÉLECTION MUNICIPALE DU 23 JANVIER 2022

Le 17 janvier 2022

Pour faire suite à l'annulation des élections ayant eu lieu en mars 2020, de nouvelles élections municipales se tiendront à Bondy le 23 janvier 2022 pour le premier tour et le cas échéant, le 30 janvier 2022 pour un second tour.

Afin d'assurer la sécurité sanitaire de toutes et tous (électeurs et membres du bureau de vote) le jour du scrutin, des dispositions sanitaires ont été prises :

- **Les électeurs auront à disposition du gel hydro-alcoolique** à l'entrée et à la sortie des bureaux de vote.
- **Un cheminement est organisé** afin d'éviter les croisements avec une entrée et une sortie différenciées.
- **Chaque électeur devra respecter le marquage au sol** avec distance de sécurité dans la file d'attente.
- Le nombre d'électeurs présents simultanément dans le bureau de vote sera limité à 3 et chacun devra respecter une **distance physique d'au moins 1,50 mètre**.
- **Le port du masque est obligatoire**. Cette obligation ne fait pas obstacle à ce qu'il soit retiré sur demande d'un membre du bureau de vote pour la stricte nécessité du contrôle de l'identité. Si un électeur refuse d'enlever son masque momentanément, la vérification d'identité ne pourra se faire et il ne sera pas autorisé à voter.
- **Les cartes électorales ne seront pas estampillées**.
- **Les bureaux de vote** seront régulièrement désinfectés dans la journée.

Afin d'éviter la propagation du virus, il est conseillé d'apporter un stylo pour voter.

Toutes les mesures garantissant la sécurité sanitaire des électeurs seront effectives dès l'ouverture des bureaux de vote à 8h00 et jusqu'à leur fermeture à 20h00.

La Mairie met, par ailleurs, à disposition des personnes qui rencontrent des difficultés de déplacement, des chauffeurs pour les accompagner à leur bureau de vote. Pour prendre rendez-vous, deux numéros sont à disposition : 06 79 49 64 46 ou 01 48 50 53 00.

M. Jean-Luc Combe
Président de la Délégation spéciale de Bondy